

Paris, le 15 mars 2021

Le Conseil d'administration de Natixis recommande à l'unanimité aux actionnaires d'apporter leurs titres à l'offre publique initiée par BPCE

Le Conseil d'administration de Natixis s'est réuni ce jour afin de rendre, conformément à la réglementation applicable, son avis motivé sur l'offre publique initiée par BPCE S.A. visant les c. 29,4% du capital de Natixis qu'elle ne détient pas¹ au prix de 4 euros par action Natixis (dividende attaché).

Ayant pris connaissance des travaux du Comité *ad hoc* et des conclusions du cabinet Ledouble, agissant en qualité d'expert indépendant, dont le rapport conclut que les termes de l'offre de BPCE sont équitables pour les actionnaires de Natixis, le Conseil d'administration de Natixis a rendu à l'unanimité un avis motivé favorable sur l'offre en considérant que celle-ci est dans l'intérêt de Natixis, ses actionnaires et ses salariés.

Le Conseil d'administration recommande ainsi aux actionnaires de Natixis d'apporter leurs titres à l'offre de BPCE.

Catherine Pariset, présidente du Comité *ad hoc*, a déclaré : « *Le Comité reconnaît pleinement l'intérêt stratégique de l'opération et s'est assuré, au cours de ses travaux, en étroite liaison avec le cabinet Ledouble en sa qualité d'expert indépendant, et au vu de l'analyse multicritères conduite par ce dernier, que l'offre de BPCE était équitable pour les parties prenantes.* »

Nicolas Namias, directeur général de Natixis, a par ailleurs indiqué : « *Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'offre de BPCE. Ce projet nous permettra notamment d'accroître nos capacités d'investissement et constituera ainsi l'opportunité d'accélérer le développement des métiers de Natixis au bénéfice de nos clients et nos collaborateurs, en France et dans le monde.* »

Conformément aux articles 231-16 et 231-26 du règlement général de l'AMF, les principaux éléments du projet de note d'information de BPCE et du projet de note en réponse de Natixis, ainsi que leurs modalités de mise à disposition, ont chacun fait l'objet d'un communiqué de la part de BPCE et Natixis.

Le projet de note en réponse est disponible sur le [site Internet de Natixis](#) et de l'AMF (www.amf-france.org).

L'offre, le projet de note d'information et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera leur conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

¹ Sur la base du capital social émis et entièrement libéré au 1^{er} mars 2021

À propos de Natixis

Natixis est un établissement financier français de dimension internationale spécialisé dans la gestion d'actifs et de fortune, la banque de financement et d'investissement, l'assurance et les paiements. Filiale du Groupe BPCE, 2^e acteur bancaire en France à travers ses réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, Natixis compte plus de 16 000 collaborateurs dans 36 pays. Elle accompagne et conseille sa propre clientèle d'entreprises, d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels, ainsi que les clients des réseaux du Groupe BPCE. Cotée à la Bourse de Paris, Natixis dispose d'une structure financière solide avec un total fonds propres CET1 en Bâle 3⁽¹⁾ de 12,1 milliards d'euros, un ratio CET1 Bâle 3⁽¹⁾ à 11,6% et des notations long terme de qualité (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+).

⁽¹⁾ Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois sans mesures transitoires

Chiffres au 31 décembre 2020

Contacts

Relations investisseurs

Damien Souchet

Noémie Louvel

investorelations@natixis.com

+33 1 58 55 41 10

+33 1 78 40 37 87

Relations presse

Daniel Wilson

Sonia Dilouya

Vanessa Stephan

press@communication.natixis.com

+33 1 58 19 10 40

+33 1 58 32 01 03

+33 1 58 19 34 16

www.natixis.com



Nos informations sont certifiées par la technologie blockchain.

Vérifiez l'authenticité de ce communiqué de presse sur www.wiztrust.com.